

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2025

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un du mois de janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, se sont réunis à 21h à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilbert DUBLANC et sur la convocation qui leur a été adressée le 23 janvier 2025.

Mme Eugénie LACAZE est désignée **secrétaire de séance**

Membres excusés : Mme Maïder OTHEGUY et Mme Marie-Pierre BELLEAU

Procès-verbal du précédent Conseil municipal

Aucune observation n'étant effectuée sur le PV du Conseil municipal du 13/12/2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Maire présente le nouveau principe du compte financier unique qui remplace le vote du Compte de gestion et du compte administratif. Il précise également qu'il est demandé aux conseillers de voter uniquement les chapitres et non chaque article du budget.

Le Maire présente donc les résultats par chapitre de dépenses et de recettes, en fonctionnement et en investissement pour un total de :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	Prévu	1 762 968,91 €	359 500,00 €
	Réalisé	1 064 147,90 €	279 684,94 €
	Reste à réaliser	450 000,00 €	0,00 €
RECETTES	Prévu	1 762 968,91 €	359 500,00 €
	Réalisé	1 019 809,27 €	390 581,80 €
	Reste à réaliser	450 000,00 €	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice		- 44 338,63 €	110 896,66 €

Le Maire quitte la salle, c'est le premier adjoint, M. Éric POCHELU qui fait procéder au vote du CFU.

|| **Les conseillers approuvent le CFU à l'unanimité** ||

Prix repas cantine

Actuellement, les recettes issues de la facturation de la cantine couvrent à peine les dépenses liées à la cantine, sachant que ne sont pas comptées les dépenses liées au personnel de la cantine ni celles liées aux consommations d'eau et d'électricité.

Le Maire propose donc d'augmenter le tarif du repas de 0,05 € pour passer à 2,80 € le repas

|| **Les conseillers approuvent à l'unanimité l'augmentation du tarif du repas de la cantine à 2,80 €** ||

Voirie 2025

Rencontre avec le Département : Des agents du département sont venus en mairie rencontrer le maire et l'adjoint en charge de la voirie pour discuter de plusieurs points :

- **Rejet d'eau sur la voirie communale** : les services du département nous ont transmis leur modèle de permission de voirie pour autoriser le rejet des eaux pluviales sur le domaine public.
- **Fauchage des routes départementales** depuis l'application du nouveau PEDV (plan d'exploitation des dépendances vertes) : Une attention particulière sera apportée aux dégagements de visibilité de carrefours avec des voies communales et départementales, qu'il est bien prévu de traiter mais il n'est pas prévu de dégagement de visibilité pour les entrées privées.
- **Pose de deux comptages routiers sur la voie communale VC.1 (entre Kurutzeta et Meharin)** : ceci nous permettra de voir la fréquentation des poids lourds car si le passage est trop important il faudrait réfléchir à une signalisation. Les services du département nous proposent un accompagnement gratuit dans le cadre du conseil en ingénierie pour poser les deux comptages routiers.
- **Astreinte** : dès lors qu'il y a un souci sur une route départementale (arbre sur la route...), il est possible d'appeler les pompiers qui contactent les services du Département pour intervenir
- Point sur les travaux en cours d'achèvement du **glissement de la RD8** Beyrie au droit de la propriété ADER et des clôtures prévues lors des négociations foncières
- **Amendes de police** : le Maire demande aux conseillers l'autorisation de constituer un dossier « amendes de police » de manière à compenser l'absence de subvention départementale pour la voirie 2025. Les conseillers valident le principe à l'unanimité.

Création de fossés :

- M. BEGORRE est intervenu pour curer certains fossés et créer des regards aux bas de la Route de MEHARIN, désormais l'eau ne coule plus sur la voirie.
- Le talus de M. et Mme MARTIN s'était affaissé en novembre. Malgré l'installation d'une bâche, le talus a continué à glisser. Ils ont donc relancé la mairie qui leur a confirmé qu'il faut d'abord qu'ils construisent un mur pour consolider le talus avant de pouvoir intervenir.

Bâtiments communaux

Salle multi-activités : M. POCHELU

- **Réception des travaux avec réserves** : il reste quelques réserves mais minimales, tout l'extérieur est terminé, les opérations de réception de travaux se poursuivent. On espère pouvoir récupérer les clefs d'ici mi-février une fois que toutes les réserves seront levées. Concernant les espaces verts, ce sera fait plus tard (gazon...).
- **Finances de la salle** : le budget prévu initialement est maintenu et une grande partie des factures a été payée.
- **Cuisine** : les éléments devraient être livrés rapidement, Dominique et Marie-France MARIAN s'occuperont de la réception.

Mur à gauche : les intempéries ont entraîné des dégâts au niveau de la toiture car il y a des infiltrations dans certaines plaques ondulées translucides, les réparations sont en cours de réalisation par l'entreprise HOURQUEBIE.

Sinistre dans la salle du Conseil : le sinistre issu du décollement du sol souple est toujours en cours d'expertise, un expert viendra le 6 février pour poursuivre les investigations.

Subventions projets : la Commune a reçu un courrier du Président du Département, Jean-Jacques LASSERRE qui explique les grandes contraintes financières qui pèsent sur le budget du Département. Il explique ainsi que l'année 2025 devra être une année de transition pendant laquelle toutes les aides du Département seront gelées (sauf pour les projets déposés avant le 7 juin 2024, ce qui est le cas de la salle multi-activités de la Commune). Le Maire précise donc qu'il faudra être très vigilant sur les prochains projets en fonction du nouveau règlement du Département qui sera voté.

Etude programmatique nouvelle école :

Le Maire présente les 6 offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour le marché concernant le recours à un AMO pour le nouvel établissement scolaire. Pour l'instant, les offres sont en cours d'analyse conjointe par le Maire et Mme LOSIOWSKI de la CAPB, un retour sera fait ultérieurement aux conseillers.

Echanges avec des administrés du centre-bourg

- **Nouvelle école** : Certains habitants de la Commune ont demandé à connaître les éléments du projet pour la nouvelle école, le Maire s'est donc engagé à transmettre les documents de l'étude programmatique une fois le projet abouti.
- **PLUi** : De même, certains habitants ont demandé à ce que leur terrain actuellement constructible le reste dans le cadre du nouveau PLUi. Le Maire et les conseillers s'engagent à défendre les demandes mais aucune garantie ne peut être donnée. Le Maire a de nouveau demandé aux services de la CAPB de venir dans la Commune pour discuter des problématiques de BEYRIE mais celle-ci refuse de discuter à l'échelle de chaque commune. Il est important que les habitants souhaitant conserver la constructibilité de leur terrain rédigent des courriers argumentés. Il sera possible ensuite de faire des remarques à l'enquêteur public qui interviendra au printemps.
- **Cheminement école** : dans le cadre du PPMS de l'école (Plan Particulier de Mise en Sécurité), les enfants doivent se rendre au hangar en cas de nécessité d'évacuer l'école. Le Maire propose de modifier ce PPMS pour désigner la nouvelle salle multi-activités comme point de rencontre avec création d'un cheminement depuis l'école qui ne passerait plus sur la route. Le Maire et les adjoints demandent aux conseillers l'autorisation pour rencontrer les propriétaires des parcelles qui seraient traversées par les enfants dans ce cadre. Les conseillers acceptent à l'unanimité.
- **CCID** : la Mairie a reçu une demande d'administrés, qui sont passés dans une autre catégorie d'impôts, de rediscuter au sein de la CCID le classement dans l'ancienne catégorie. Ce changement de catégorie n'est pas à l'origine de la Mairie, mais le Maire a précisé que la question serait examinée lors de la prochaine CCID.

Urbanisme

PC 24B0008 Accordé	GUERACAGUE Alain Extension bâtiment agricole
PC 24B0009 Incomplet	ETCHATS Richard Réhabilitation Arceteya (en attente des documents complémentaires)
PC 24B0010 Accordé	DEMERVILLE Joël Maison individuelle passive, ossature bois
PC 24B0011 Accordé	SALLABERRY Alain (Othaca) Aménagement grange en résidence principale

DP 2500001 Accordée	GAEC FERME TOCOUA Panneaux photovoltaïques
CU 24B0012	NOTAIRES HASPARREN (Gomez...) Parcelle B1622, chemin d'Aiherdi
CU 24B0013	NOTAIRES BISCARROSSE (Bonnardel...) Parcelles A 906, 908, 947, 948, chemin d'Axiriboroa
CU 2500001	NOTAIRES SAINT-PALAIS (Da Silva...) Parcelle C788 (consorts Gaby)

La fibre

Quartier Basabarne : Suite à la réunion du 11 décembre en mairie, les services de la fibre ont proposé une solution technique et des demandes de permission de travaux ont été déposées et ont été immédiatement accordées par la Commune. A priori la fibre devrait donc être déployée dans ce quartier dans les semaines à venir.

Territoire d'énergie

Mme LANNEMAYOU présente le dernier mail du TE64 concernant les marchés d'énergie sur 2025 puis 2026 et présente les différents éléments pris en compte. Globalement en électricité une légère baisse est observée en 2025 (à l'exception de l'éclairage public qui est en légère hausse), environ - 15% à partir du 1^{er} février. Pour autant, le prix d'acheminement augmentera en février et donc la baisse ne serait que de l'ordre de 3%.

Bois de mixe

M. MOUSTIRATS présente le *powerpoint* qui explique les dernières avancées du projet de valorisation touristique du Bois de Mixe, actuellement en phase 2 (construction d'une Tour d'observation, aménagements de sentiers, éducation à l'environnement...) : toutes les informations sont à retrouver sur le site de la CAPB et sur celui de la Commission Syndicale du Bois de Mixe.

Questions diverses

M MARIAN demande si une date pour l'aménagement de la nouvelle cantine est prévue, le Maire rappelle que le mobilier n'étant pas acheté, il faut attendre le vote du budget pour acheter le mobilier et ensuite fixer une date pour la migration dans la nouvelle cuisine.

A 23h30, les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée.